

LE TEMPS



Quotidien indépendant

Fondateur : Habib CHEIKHROUHOU

TUNIS - DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2016 - 4 RABII AL AWAL 1438 - N°: 13.975 / 42ÈME ANNÉE - PRIX 800 MILLIMÈS
E-MAIL : REDACTION@LETEMPS.COM.TN

Politique des salaires Des négociations excessivement centralisées

«Ce qui a été le plus dommageable dans la politique contractuelle des salaires appliquée en Tunisie, ce n'est pas son caractère concerté, mais plutôt la centralisation excessive des négociations salariales accompagnées chaque fois d'une tension sociale particulièrement vive et aboutissant à des résultats qui ne sont appréciés en fin de compte ni par les salariés ni par les entreprises. »

Telle est la conclusion principale à laquelle deux experts, Dr Tahar El Almi et Ezzedine Larbi, ont abouti, dans une étude sur l'évolution des salaires réels en Tunisie, durant la dernière période, réalisée avec le soutien de la fondation allemande Friedrich Ebert Stiftung, et présentée, dernièrement à la presse.

Le contexte actuel semble confirmer cette appréciation

Comme alternative, ils ont préconisé « un système de salaires souples comportant une partie fixe constituée de salaires minima par catégories professionnelles fixés par les pouvoirs publics après concertation avec les organisations professionnelles syndicales et patronales, et une partie mobile évoluant avec la santé de l'entreprise, sa prospérité et les performances de chaque travailleur. »

«On peut également concevoir, selon les deux experts, un système de salaires lié soit au chiffre d'affaires de l'entreprise, soit à un tout autre indicateur de la santé de l'entreprise.

Cette formule aurait l'avantage d'associer les salariés à la prospérité de l'entreprise, de les motiver et de les responsabiliser davantage.

L'étude a montré que la politique des salaires en Tunisie n'a pas suffisamment réussi à assurer une distribution équitable des revenus, car des écarts ont été enregistrés entre le taux d'accroissement du revenu par tête d'habitant et celui du salaire moyen.

La progression du revenu par tête d'habitant a été, durant les dix dernières années, de 13,5% alors que le taux d'évolution du salaire moyen s'est situé autour de 10,7%. En outre, l'évolution du revenu salarial a été moins rapide que celle des revenus non salariaux.

Il a été enregistré, aussi, des disparités entre les salaires selon les secteurs, alors que le secteur public a été le plus important bénéficiaire en matière de majorations salariales, grâce notamment au nombre et au poids des primes qui ont été instituées lors de l'élaboration des statuts. Des disparités importantes ont été également enregistrées entre branches professionnelles et entre catégories socioprofessionnelles, et ce parce que le SMIG, le SMAG et le salaire des fonctionnaires ont augmenté plus rapidement que les autres salaires de sorte que ces dernières catégories de salariés ont accusé une baisse importante de leur pouvoir d'achat

Salah BEN HAMADI